L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 2 MARS.

Revue des Journaux.

La politique de la Louisiane, suivant le *Picayune*, ne doit pas être de faire la guerre au gouvernement des Etats-Unis, si ce gouvernement est résolu à intervenir de nouveau par la force. Mais le devoir des Louisianais était de soutenir leur gouvernement légal et de ne pas se soumettre au despotisme qui leur était imposé. Ils n'ont pas gagné leur procès, mais ils ne se sont pas soumis avec ignominie sans lutter pour leurs libertés.

Le *Picayune* reproduit, sans commentaires, la pétition du juge Ludeling, qui lui demande modestement cent mille piastres de dommages et intérêts, sous prétexte que son honneur a été diffamé. C'est bien cher pour laver une hermine.

Le *Times* résume les impressions de la journée, par suite des nouvelles reçues de Washington. Il parle en termes mystérieux de projets de compromis non moins mystérieux. Comme le carnaval est passé, ne serait-ce pas le cas de dire "A bas les masques" et que chacun se montre à visage découvert. Le *Times* semble croire que le Président est résolu à assurer au peuple de la Louisiane, un gouvernement qui combine les éléments *de facto* et *de jure*; il ne dit pas sur quelles informations il base cette croyance.

Dans un autre article, ce journal attribue l'échec du bill électoral au Sénat au fait qu'on ne pouvait pas compter sur le concours de la Chambre. L'affaire se réduit, maintenant, dit-il, à une pression du gouvernement fédéral pour forcer l'usurpation de la rue Dryades à un compromis. Le *Times* a l'assurance que ce compromis sera mis en vigueur.

Le *Times* a un long article sur l'Espagne dans le sens de ceux que nous avons signalés précédemment. Il trouve illogique que les républicains espagnols persistent à vouloir maintenir par la force Cuba sous le joug espagnol. L'Espagne, dit-il, sera condamnée par le monde civilisé, et la liberté régnera à Cuba.

Le *Republican* se félicite de ce que l'échec du bill d'élection au Sénat, laisse les choses dans le *statu quo* en Louisiane. Il ne regarde l'amendement qui maintenait Kellogg au pouvoir que "comme une expression des préférences des sénateurs qui l'ont soutenu, mais non comme une décision congressionnelle, ni même comme le sentiment final du Sénat. Plus loin, ce journal dit:

Il ne peut être considéré comme un compliment très flatteur pour notre gouvernement d'Etat, que le Sénat des Etats-Unis ne lui permette qu'à regret d'exister, et que le président a encore un devoir à remplir en l'aidant avec la force armée de la nation. Un allié, puissant, ou faible, demande naturellement à être écouté dans la formation de la politique à suivre par l'alliance, et le président insistera, suivant toute probabilité, pour exercer l'influence qui s'attache à sa position.

Le *Republican* conclut en engageant son parti à bien se conduire, mais il menace les rebelles et il dit que c'est le devoir du gouverneur Kellogg de mettre les lois en vigueur, que cela lui plaise ou non, et celui du président de le soutenir, que ce lui soit agréable ou non.

Dans un autre article, ce journal jette de l'eau froide sur les projets de compromis, tout en semblant croire que son parti sera obligé d'en passer par là.

THÉATRE DE L'OPÉRA. — Le spectacle de ce soir se composera de *L'Homme au masque de fer*, grand drame en 5 actes et de *Les premières armes de Richelieu*.

Le prochain bénéfice sera celui d'une artiste qui est la favorite du public, mademoiselle Miller. La représentation aura lieu mercredi et le spectacle choisi est *La Reine Margot*, grand drame historique d'Alexandre Dumas. Avons-nous besoin de recommander mademoiselle Miller? Les applaudissements qui l'accueillent chaque fois qu'elle entre en scène, prouvent à quel point elle est aimée du public, et nous sommes convaincu que son bénéfice sera l'un des plus beaux de la saison. Mademoiselle Miller est une comédienne dans toute l'acception du terme, c'est-à-dire qu'elle s'identifie tellement avec le personnage, qu'elle fait oublier sa personnalité, ce qui double l'intérêt que le spectateur porte à l'action. Elle est douée de la qualité qui révèle les véritables artistes, le naturel, et elle a une chaleur communicative qui émeut les auditeurs. Son genre de talent nous rappelle celui de mademoiselle Desclée. Parmi les nombreux rôles qu'elle a joués depuis le commencement de la saison, nous rappellerons ceux de la *Dame aux Camélias*, de la *Grâce de Dieu* et de *Frou-Frou*, qui lui ont valu de véritables triomphes. Nous pouvons hardiment lui prédire pour mercredi un grand et légitime succès.

Nous allions oublier de mentionner le dernier succès de Mlle Miller dans le rôle de Jack Sheppard, et de dire que la bénéficiaire doit remplir le rôle de Marguerite, ou la reine Margot, et qu'une indiscrétion nous a appris que ses costumes étaient magnifiques.

COMPAGNIE D'ASSURANCE L'ÉQUITABLE. THE EQUITABLE LIFE INSURANCE SOCIETY OF THE UNITED STATES.—Cette compagnie, dont la succursale est ici rue du Camp No. 33, est une des plus considérables d'Amérique. On en jugera par les chiffres suivants: Son assessement est actuellement de $19,095,053; son revenu annuel de $8,420,048; son excédant de $2,530,090; ses nouvelles affaires depuis 1870, de $51,911,079, ce qui dépasse, dit l'annonce, de $17,000,000 le chiffre de toutes les autres compagnies qui existent dans le monde. L'EQUITABLE doit donc inspirer une confiance absolue.

ASSESSEMENTS 126, 127 et 128, de la Compagnie d'assistance et de bienfaisance mutuelle et d'assurance sur la vie. Voyez à la colonne des notices spéciales la mort de Mme S. Desmousseaux, Wm O'Kam et L. F. Soulé. Montant payé depuis son organisation $210,250.

SOIERIES. SOIERIES.—Cette partie du fonds de marchandises de la maison Levois & Jamison, rue du Canal, 126, est réellement d'une grande magnificence. On y voit un des plus riches assortiments de soieries de Lyon qu'il aient jamais été importés au Sud, et, quand un des commis empressés de la maison étale devant vous ces articles si remarquables de nouveauté et de luxe, vous êtes embarrassé et vous hésitez sur le choix à faire. Nous ajouterons à ces lignes, que toutes ces brillantes soieries sont offertes aux prix d'importation.

VENTE A TOUT PRIX.—M. Brice Sembre, au coin des rues St-Louis et Royale, annonce qu'il est décidé à vendre au prix coûtant tout son stock de marchandises d'hiver. Ce stock est fort beau et se compose d'articles de mercerie et de bonneterie, de franges, guipures, corsets français, fourrures, gants, chemises françaises, jouets d'enfants, vélocipèdes, parfumeries, etc... etc... M. Sembre a un assortiment d'ombrelles et de parasols vraiment remarquable. Nous le recommandons à nos dames élégantes, en les engageant à aller examiner ces belles choses offertes à si bon marché.

☞ Jus de Fruits français. — Fraises Framboises et Groseilles, — venant d'être reçus directement de France par la maison Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, 121 et 123.

PATHOLOGIE ET PHYSIOLOGIE. — Nous appelons l'attention sur l'annonce que le Dr. E. de Curtis publie aujourd'hui dans l'*Abeille*. Cette annonce concerne le traitement des maladies nerveuses et les meilleurs moyens pour combattre la débilité physique et remédier à la vitalité épuisée et aux abus du système. Le Dr. de Curtis a obtenu de grands succès. Il restera ici jusqu'au 5 mars et donnera tous les jours des consultations de 10 heures du matin à 3 heures de relevée, rue des Remparts, No. 9.

ASSORTIMENT NOUVEAU ET DE CHOIX.—La maison Levois & Jamison, rue du Canal 126, brave Patouie commerciale dont on se plaint généralement, et sans attendre que les affaires s'améliorent, elle compte toujours sur sa riche clientèle pour vendre des marchandises de prix et dont le renouvellement est perpétuel. Ainsi, nous voyons dans une annonce, que cette maison publie aujourd'hui, qu'elle vient de recevoir de Paris un grand assortiment d'articles de choix sur lesquels nous appelons l'attention des dames. Ces articles leur sont offerts à très bon marché.

☞ Nous avons eu le plaisir de serrer la main hier à notre ami, M. Danziger fils, de la maison Danziger & Son, qui part aujourd'hui pour New York, d'où il expédiera à sa maison un nouveau stock de marchandises. M. Danziger est un de nos négociants les plus actifs et les plus entreprenants, et son voyage ne peut que profiter à la nombreuse clientèle qui fréquente le magasin de la rue du Canal, No 203.

FAITES MIEUX ET PRENEZ LA PALME.—L'ancienne et solide compagnie d'assurance "North British and Mercantile" reçoit deux lettres de MM. M. A. Bullen et William A. Valloft, remerciant ses agents pour le prompt paiement en plein de quatre mille dollars pour des propriétés détruites dans la grande conflagration du 27 février. La fumée plane encore sur les ruines et la vieille compagnie North British a payé jusqu'au dernier dollar, démontrant ainsi la fausseté des bruits dernièrement mis en circulation que tous les réglements de ses pertes étaient renvoyés au bureau de Londres. Quarante-huit heures après le feu, les pertes ont été réglées en plein par MM. FitzGerald et Vanderford, ses énergiques agents, rue Carondelet No. 2. Une glorieuse affaire pour le "Old British Fire."

MAGASIN ST-PHILIPPE.—Ce magasin, situé au coin de la rue de ce nom et de la rue Royale, annonce aujourd'hui des marchandises à fort bon marché, sur lesquelles nous appelons l'attention de nos lecteurs et du public en général. Ces marchandises sont de saison et très variées. La vente en est très rapide aux prix indiqués dans l'annonce, et nous en prévenons les dames.

L'AVEZ-VOUS ESSAYÉ? Non, eh bien, ne tardez pas à le faire, si vous sentez que votre poitrine est affectée. Le nouveau remède de la Louisiane est là pour combattre la toux, les catarrhes, les crachements de sang, les bronchites, etc., et son effet est certain. Ce remède est le produit de nos marais et n'a rien que d'agréable au goût. Il ne contient aucun élément nuisible et ouvre l'appétit tout d'abord, ce qui est un commencement d'amélioration qui ne tarde pas à amener un rétablissement complet. Le nouveau dépôt de ce fameux remède est rue du Camp 106.

☞ On trouvera un grand assortiment de macaronis, vermicelles, et autres pâtes et de l'extrait de café à la grande fabrique de candis de Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée.

MARCHANDISES DE FANTAISIE ET DE FONDS, DE TOUS GENRES. — Nos lecteurs, surtout nos lectrices, remarqueront l'annonce que la maison Danziger, rue du Canal, 203, publie aujourd'hui dans nos colonnes. Cette annonce est relative à un stock immense et très brillant, qui est offert à des conditions où ne peut plus libérales. Les étrangers qui se trouvent encore à la Nile-Orléans feraient bien d'aller visiter le stock dont nous parlons et dont les prix ne sont pas supérieurs à ceux de New York.

GRAND SACRIFICE.—M. Wiley C. Churchill, rue de Chartres No. 94, offre en ce moment aux voyageurs, aux chasseurs, aux pêcheurs, à des prix d'une modicité remarquable, des armes défensives, des fusils, des filets, des seines, etc. L'assortiment qu'il a mis en vente est tout nouveau et très varié, et convient à toutes les bourses petites ou grandes. C'est donc là une occasion qu'il ne faut pas négliger. M. Churchill vend aussi des articles de quincaillerie à des prix qui défient toute concurrence. Voyez l'annonce.

VINS, VERMOUTH, HUILE D'OLIVE.—M. U. Marinoni, Vieille-Levée, No 69, vient de recevoir, par les navires *Syrius* et *Aurora*, de Marseille et de Cette, et a à vendre, de grandes consignations de vins rouges et de vins blancs, sauternes, porto, sherry, huile Plagniol, vermouth, capres, olives, fromages du Mont-d'Or, et divers autres articles fort estimés. Voyez l'annonce.

COMESTIBLES, VINS, BIÈRE, &C.—Nous appelons l'attention des familles sur l'annonce de MM. J. B. Solari et fils. On trouvera à leur magasin, rue Royale, No. 45, une grande variété de conserves et comestibles de tout genre, de la bière importée en barils ou en bouteilles et de l'huile de Lucca. Cette maison vend aussi la fameuse sauce de Maunsel White.

COGNAC, AMERS, CORDIAUX. — M. J. Maudin, rue Decatur, (Vieille-Levée) 163, a à vendre, en débarquement du steamer Louisiana, de Bordeaux, du Cognac d'Alfred Fabre et d'autres marques, le fameux Cordial l'Ermite, et des Amers des meilleures fabriques. Voyez l'annonce.

☞ Il ne faut pas accepter de confiance un produit simplement parce qu'il est nouveau et sur la foi de son nom, aussi les propriétaires des HOME STOMACH BITTERS n'ont-ils pas cette prétention. Ils invitent seulement les consommateurs à faire l'essai de leur produit et à le soumettre à l'examen de tout médecin compétent, convaincus qu'ils sont de voir leurs bitters appréciés par les hommes de goût et les amateurs pour leurs propriétés bienfaisantes et pour leur saveur agréable.

☞ Les acheteurs de la campagne et de la ville trouveront, au plus bas prix du marché, tous les articles se rattachant au commerce de confiserie, chez Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, Nos. 121 et 123.

GRANDE CONFISERIE ET FABRIQUE DE CANDI, FEUX D'ARTIFICE.—Nous appelons l'attention du public consommateur sur l'annonce que la maison Norman & Reiss, Nos. 121 et 123, rue Vieille Levée, publient aujourd'hui dans nos colonnes. Cette annonce est considérable et nous y trouvons à peu près tout ce qui concerne le commerce de confiserie. C'est surtout par la fabrication des candis que la maison Norman & Reiss se distingue, mais nous devons ajouter pour le moment un vaste assortiment de pièces pour feux d'artifice, pièces extraordinairement variées, et dont une liste détaillée est publiée plus loin.—Ces pièces ont été préparées et confectionnées avec un soin extrême; elles ne manquent jamais leur effet et ne présentent aucune espèce de danger. Les prix de la maison Norman et Reiss sont toujours des plus modérés.

ETABLISSEMENT PHOTOGRAPHIQUE D'ANDERSON.—Cet établissement, situé rue du Canal, 183, est un des premiers de la Nouvelle-Orléans. On y trouve des améliorations les plus nouvelles dans l'art photographique, et les productions qui en sortent font l'étonnement de tout le monde par l'éclat des nuances, la pureté du dessin et la finesse des traits. On dirait que le maître de la galerie possède à la fois plusieurs arts et qu'il a la puissance de mêler sa personnalité à l'action de la nature. Le SUN PEARL est une spécialité brillante qui donne à ses œuvres un cachet tout particulier et qui ne se trouve pas dans les autres photographies.

LA BOTTE ROUGE.—Dans cet établissement, situé au coin des rues Ursulines et Dauphine, et tenu par M. G. J. Wagner, on trouve un vaste assortiment de bottes, souliers et brodequins qui sont offerts aux plus bas prix du marché. Les chaussures sont bonnes et élégantes et répondent à tous les goûts comme à toutes les bourses.

☞ Où trouve-t-on un assortiment varié de candis de toute espèce? A la grande fabrique de Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée Nos 121 et 1

— L'*Evénement* donne un bon avis aux contrebandiers:

Hier, à la porte de Neuilly, l'omnibus s'arrête afin de permettre aux douaniers de faire leur inspection.

— Vous n'avez rien à déclarer, messieurs?

— Si, murmure une voix creuse. J'ai à déclarer ce sur quoi je m'assieds.

— Vous êtes un insolent, doublé d'un imbécile, reprend le douanier.

Et il fait signe au cocher qu'il peut continuer sa route.

A quelques mètres de la barrière, l'individu se lève, tire un superbe jambon sur lequel il était assis et le brandit aux yeux de la foule ébahie.

Tableau!

Quel luxe! s'écrie le *Pays*, en extrayant de *Paris-Journal* cette petite lettre de Gambetta à Delescluze:

Mercredi soir, 24 avril 1869.

Mon cher Delescluze,

Je tâcherai de vous voir demain, mais il ne faut pas m'en vouloir, si je manque de parole. *Je suis tiré à mille chevaux.*

Une cordiale poignée de main.

LÉON GAMBETTA.

Du temps de Mandrin et de Cartouche, quatre chevaux suffisaient, un à chaque membre, et le véhicule n'avait qu'une roue, celle de la place de Grève.

Mille chevaux! Quel luxe! Mais vous êtes un aristocrate, citoyen Gambetta, et je vous rappelle à la simplicité antique!

LA QUESTION DE SAMANA.

Nous avons annoncé qu'un des premiers effets de l'acquisition de la baie de Samana par une compagnie américaine a été d'opérer une réconciliation entre Luperon et Cabral, en vue d'agir de concert contre Baez, considéré comme traître à sa patrie et par conséquent comme l'ennemi commun. On vient de publier un appel aux armes, au bas duquel, contre les signatures de Cabral et de Luperon, on lit celles des chefs révolutionnaires Pedro Pimentel, Francisco Monno, Ogando, Alvarez, Valverde y Lara, Castillo, Ramires, Unbert, Malla, Ricardo, Portatino, Torey et Perez. Voici la teneur de cet appel:

"Dans cette terre classique de la liberté, nous voyons avec horreur le "ring" qui voudrait vendre notre pays aux divers marchés européens et américains. Le Sénat de Washington, plus honorable que Grant et que Baez, a refusé de ratifier l'annexion, ou plutôt la vente du plus noble peuple d'Amérique; mais aujourd'hui on prend de nouveaux moyens d'arriver au même but; la perfidie et l'amour du gain ont abouti à la vente de l'isthme de Panama à une compagnie américaine qui bientôt transférera ses pouvoirs et possessions au gouvernement des Etats-Unis. En 1870, des milliers de patriotes ont protesté contre ces machinations, alors qu'elles prenaient le nom d'annexion volontaire, et maintenant ils élèvent de nouveau la voix dans une protestation solennelle contre le traité qui nous dépossède de la péninsule et de la baie en question, en violation des principes fondamentaux de nos lois nationales. Aucun Sénat en ce pays n'a le pouvoir de faire une telle concession à une nation étrangère, et nos sénateurs auront à rendre un compte sévère de leur perfidie. Le Sénat a couvert cette transaction sous de pompeuses et de grandes paroles, mais ces subterfuges ne nous aveuglent pas; la conduite du Sénat ne peut se comparer qu'à celle de Walker dans le Nicaragua ou d'Alfan Lavastida en notre propre pays.

Grant, deux fois élu président des Etats-Unis, est l'homme que Baez voudrait nous faire regarder comme un protecteur; et n'est-ce pas ce même Grant qui nous a traité de race indigne?

Fils de Washington, écoutez notre remontrance amicale et n'oubliez pas l'avertissement opportun et prophétique donné par un de vos illustres républicains, M. Schurz, alors qu'on discutait le plan d'annexion préparé par Baez et Grant, à savoir, de ne pas songer à annexer des possessions tropicales aux Etats-Unis. Nous vous répétons solennellement ces paroles, car Dieu, dans sa miséricorde infinie, a placé la mer comme une barrière entre nous, montrant par là que nous devons rester séparés pour l'éternité. Soyez certains que nos aspirations ne seront pas vaines. Souvenez vous aussi que la Grande-Bretagne s'est retirée blessée de sa lutte dans le monde occidental, comme l'aigle impériale de France et les représentants de l'Espagne.

C'est pourquoi, fils du Nord, respectez l'intégrité de notre terre et ne mettez point les pieds sur nos rivages. Jusqu'à présent nous avons été invincibles; ne tentez pas la destinée. Votre mission est de christianiser cet hémisphère par l'exemple de vertu, non de nous envoyer de nombreux moniteurs. Dieu veuille que vous nous entendiez. Mais, quoi qu'il arrive, nous ne faillirons pas à notre haute mission.

Dominicains, en cette heure d'affliction et d'ignominie venez à nous comme frères, désireux de maintenir l'honneur de notre chère terre natale. Venez à nous, vous tous dont les cœurs brûlent de la sainte flamme du patriotisme; rangez-vous sous la bannière de la liberté, prêts à vous battre, comme ont fait vos aïeux pour Dieu et notre pays. Quant à nous, nous sommes prêts à tous les sacrifices pour atteindre ce résultat désirable et espéré, car notre terre doit être débarrassée maintenant et à jamais des traîtres et du honteux avilissement qu'ils lui ont préparés. Rallions-nous au cri de Liberté et Indépendance! Venez vous joindre à nous sous notre oriflamme national, et finissez en avec Baez, notre perpétuel ennemi. Dieu, notre pays et Liberté!"

Ce document est daté du 10 janvier 1872.

LA PUNITION DE L'IVROGNERIE EN FRANCE.

Nous extrayons de la loi française sur la répression de l'ivrognerie, les articles relatifs aux pénalités.

Art. 1er.—Seront punis d'une amende de 1 à 5 fr. inclusivement ceux qui seront trouvés en état d'ivresse manifeste dans les rues, chemins, places, cafés, cabarets ou autres lieux publics.

Art. 2.—En cas de nouvelle récidive, conformément à l'article 483, dans les douze mois qui auront suivi la deuxième condamnation, l'inculpé sera traduit devant le tribunal de police correctionnelle et puni d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 16 à 300 francs.

Quiconque, ayant été condamné en police correctionnelle pour ivresse, depuis moins d'un an, se sera de nouveau rendu coupable du même délit, sera condamné au maximum des peines indiquées au paragraphe précédent, lesquelles pourront être élevées jusqu'au double.

Art. 3.—Toute personne qui aura été condamnée deux fois en police correctionnelle pour délit d'ivresse manifeste, conformément à l'article précédent, sera déclarée par le second jugement incapable d'exercer les droits suivants: 1o De vote et d'élection; 2o d'éligibilité; 3o d'être appelée ou nommée aux fonctions de juré ou autres fonctions publiques, ou aux emplois de l'administration ou d'exercer ces fonctions ou emplois; 4o du port d'armes.

Pendant deux ans à partir du jour où la condamnation sera devenue irrévocable.

Art. 4.—Seront punis d'une amende de 1 à 5 fr. inclusivement les cafetiers, cabaretiers et autres débitants qui auront donné à boire à des gens manifestement ivres ou qui les auront reçus dans leurs établissements, ou auront servi des liqueurs alcooliques à des mineurs âgés de moins de seize ans accomplis.

Art. 5.—Seront punis d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 16 à 300 fr., les cafetiers, cabaretiers et autres débitants qui, dans les douze mois qui auront suivi la deuxième condamnation prononcée en vertu de l'article précédent, auront commis un des faits prévus audit article.

Quiconque, ayant été condamné en police correctionnelle pour l'un ou l'autre des mêmes faits, depuis moins d'un an, se rendra de nouveau coupable de l'un ou de l'autre de ces faits, sera condamné au maximum des peines indiquées au paragraphe précédent, lesquelles pourront être portées jusqu'au double.

Art. 6.—Toute personne qui aura subi deux condamnations en police correctionnelle pour l'un ou l'autre des délits prévus en l'article précédent, pourra être déclarée par le second jugement incapable d'exercer tout ou partie des droits indiqués en l'article 3.

Dans le même cas, le tribunal pourra ordonner la fermeture de l'établissement pour un temps qui ne saurait excéder un mois, sous les peines portées par l'article 3 du décret du 29 décembre 1851.

Il pourra aussi, sous les mêmes peines interdire seulement au débitant la faculté de livrer des boissons à consommer sur place.

Art. 7.—Sera puni d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 16 à 300 fr. quiconque aura fait boire jusqu'à l'ivresse un mineur âgé de moins de seize ans accomplis.

Sera puni des peines portées aux articles 5 et 6, tout cafetier, cabaretier et autres débitants de boissons qui, ayant subi une condamnation en vertu du paragraphe précédent, se sera de nouveau rendu coupable, soit du même fait, soit de l'un ou de l'autre des faits, prévus en l'article 4, 1; dans le délai indiqué en l'article 5,2o.

Art. 11.—Toute personne trouvée en état d'ivresse dans les rues, chemins, places, cafés, cabarets ou autres lieux publics, pourra être, par mesure de police, conduite à ses frais au poste le plus voisin, pour y être retenue jusqu'à ce qu'elle ait recouvré sa raison.

Art. 12.—Le texte de la présente loi sera affiché à la porte de toutes les mairies et dans la salle principale de tous les cabarets, cafés et autres débits de boissons. Un exemplaire en sera adressé à cet effet à tous les maires et à tous les cabaretiers, cafetiers et autres débitants de boissons.

Toute personne qui aura détruit ou lacéré le texte affiché sera condamnée à une amende de 1 à 5 francs et aux frais du rétablissement de l'affiche.

Sera puni de même tout cabaretier, cafetier ou débitant chez lequel ledit texte ne sera pas trouvé affiché.

Art. 13.—Les gardes champêtres sont chargés de rechercher, concurremment avec les autres officiers de police judiciaire, chacun sur le territoire duquel il est assermenté, les infractions à la présente loi. Ils dressent des procès-verbaux pour constater son infraction.

—Nous trouvons dans un journal de Nantes, la liste des victimes du naufrage du steamer *Germany*, à la Pointe-de-la-Coubre.—Il est avéré aujourd'hui que le nombre des marins noyés est de quatorze; celui des passagers est bien de treize. Dans l'équipage se trouvent deux Français. Voici les noms: Jacques Georges, cuisinier, et Hyacinthe Bithon, interprète. Parmi les passagers, trois Français ont perdu vie. Ce sont: MM. Lalacque, menuisier; Four, sans profession, et Mlle Ferrié jeune, âgée de treize ans.

— Une subvention annuelle de CINQ MILLE FRANCS est offerte par la commune du Morne-à-l'Eau (Guadeloupe), au docteur en médecine qui viendra s'y fixer après avoir été agréé par le Conseil municipal.

—On va transporter à Londres le bel obélisque, dit l'Aiguille de Cléopâtre. Cette translation coûtera 375,000 francs.

—On lit, en tête de la première page du *Times*, l'étrange annonce que voici:

"Loo, ex-roi de Lorraine, est instamment prié de communiquer par l'entremise de ce journal, avec Bones et l'enfant du fermier, 523."

ERREUR D'UN GRAND HOMME. — Walter Scott écrivait en 1806, à propos de l'inauguration du gaz à Londres:

"Il y a à Londres un fou, qui est en train d'essayer d'éclairer la cité avec de la fumée."

—On vient de poser à Rome la première pierre d'une église protestante.

—A Vienne, la princesse Auersperg et sa fille, en s'habillant pour un bal, ont eu leurs vêtements brûlés.

Leur état est des plus alarmants.

UNE AMBASSADE EN BIRMANIE.

Le capitaine de vaisseau, commandant Carlo Racchia, chargé d'aller échanger les ratifications du traité de commerce entre l'Italie et la Birmanie, a transmis au gouvernement une relation intéressante que nous reproduisons d'après l'*Opinione*:

Le 1er décembre, à 9 heures du matin, je quittai le port de Rangoon pour me rendre à la capitale birmane (Mandalay,) à bord du steamer anglais *Alen-para*, de l'Irawaddi steam flotilla Company. Nous naviguâmes le 1er, le 2, le 3, le 4 et le 5 sans aucun incident important, en faisant escale dans divers ports, où les steamers de cette compagnie doivent relâcher, aux termes de leur convention.

Dans la matinée du 6, nous arrivâmes à Thaituiyo, village important situé sur la frontière nord de la Birmanie anglaise, où, comme à Rangoon, je trouvai l'accueil le plus courtois de la part des autorités britanniques.

Poursuivant notre route, le lendemain 7, à midi, nous arrivâmes à Menhla, premier village important de la Birmanie indépendante. Là, je trouvai à l'ancre un vapeur de guerre birman, qui avait hissé au mât de misaine le pavillon italien; quelques instants après, M. Andreino, notre consul à Mandalay, vint me complimenter à bord. Il était accompagné d'un *kalaaoon*, ministre birman pour les étrangers, qui m'invita, au nom de l'empereur, à passer sur le vapeur birman, envoyé dans le but exprès d'être mis à ma disposition. Je passai donc à bord de ce navire; nous restâmes à l'ancre jusqu'au lendemain; pendant ce temps, le gouverneur birman de Menhla vint me complimenter à bord; j'allai lui rendre sa visite. Dans la soirée, il y eut un *pué*, c'est-à-dire une représentation théâtrale birmane, avec bal, chant et musique, à laquelle je ne pus cependant assister.

Le lendemain, 8, nous partîmes de Menhla, et, en naviguant fort lentement, le 11, à midi, nous arrivâmes à Sagai, petit village à environ 6 milles au Sud de Mandalay. Nous y trouvâmes une lettre de l'empereur qui m'engageait à rester à Sagai jusqu'au lendemain matin, pour qu'on eût le temps de faire les préparatifs nécessaires pour ma réception.

Sur la rive du fleuve on avait construit, par ordre de l'empereur, une maison pour que je pusse jouir à couvert du *pué*, qui, en effet, eut lieu le soir en mon honneur. Il est bon de rappeler que les maisons birmanes, qui sont édifiées en bambou et couvertes avec des feuilles de palmier, sont construites en quelques heures.

Le lendemain, 12, nous nous mîmes en route pour Mandalay. A mi chemin nous rencontrâmes une douzaine de canots de guerre, montés chacun par une trentaine d'hommes, et à bord desquels se trouvaient divers dignitaires birmans, entre autres un ministre de premier rang et le père Abbona, venus pour me complimenter au nom de l'empereur et m'escorter jusqu'à Mandalay, où nous arrivâmes vers 1 heures 1/2 du matin. Nous avions donc employé moins de 12 jours pour faire tout le trajet de Rangoon à la capitale birmane.

Le ministre birman me pria, au nom de l'empereur, de rester à bord jusqu'au lendemain matin, afin qu'on pût prendre toutes les dispositions nécessaires pour m'escorter solennellement jusqu'à la capitale; je consentis, quoique fatigué du voyage.

Le lendemain, 13, à 7 heures du matin, le ministre des travaux publics et un grand nombre d'autres dignitaires birmans, vinrent me trouver à bord; ils étaient chargés de m'escorter à la capitale. Il y avait parmi eux un *nandok* ou porteur de lettres impériales, il était chargé de porter la lettre de S. M. notre auguste souverain.

Cependant, des troupes de cavalerie et d'infanterie s'échelonnaient le long du fleuve pour rendre les honneurs à l'ambassadeur italien au moment de son débarquement. En même temps, une quarantaine de canots impériaux de dimensions colossales descendaient le fleuve, se dirigeant vers le vapeur sur lequel je me trouvais encore. Ils vinrent successivement défiler devant le vapeur, en faisant une contre-marche. Je remarquai le canot affecté au service particulier de l'empereur et un autre réservé à la première reine. Ils étaient tous deux dorés de la poupe à la proue et portaient au centre un trône élevé également doré et entouré de tous les emblèmes royaux de la cour birmane. Ils étaient montés par 40 rameurs, 20 par côté.

Un autre canot qui faisait également partie du service de l'empereur avait tous les rameurs décorés du *salwé* à trois cordons. J'ai calculé que l'équipage de ces énormes canots devait s'élever à non moins de trois mille hommes. L'aspect de cette flottille ornée de centaines de banderolles brodées d'or et d'argent, flottant au vent, les poupes très élevées des canots, leur forme à la fois élégante et élancée, l'aspect de cette flottille, disje, était vraiment pittoresque et oriental au suprême degré.

Le son du tam-tam, le chant des rameurs ainsi que la coupe étrange de leurs costumes aux couleurs variées, formaient, dans leur ensemble, un spectacle vraiment caractéristique et digne d'être vu. On m'a assuré qu'un semblable spectacle ne s'était encore jamais vu, sauf dans le cas où l'empereur lui-même se rendait dans le fleuve; toute la flottille alla ensuite s'amarrer le long du fleuve du côté de la proue du bateau à vapeur birman.

A 8 heures du matin, tout étant prêt à terre pour mon débarquement, je descendis, précédé par le nandok, qui avait revêtu le grand uniforme de cour et portait sur un plat d'or la lettre du roi Victor-Emmanuel, renfermée dans un sac de velours rouge orné de filets d'or, selon l'usage impérial birman. Il monta ensuite sur un énorme éléphant et prit place sur une chaise entièrement dorée, tenant toujours en main le plat d'or contenant la lettre impériale, retenue par des cordons de soie.

Je pris place sur un autre éléphant; M. Andreino et les autres dignitaires birmans qui devaient m'accompagner suivirent mon exemple. L'infanterie birmane, disposée en deux rangs, un de chaque côté de la route que nous devions parcourir, rendait les honneurs, assise sur ses talons, le fusil entre les jambes et tenu en avant avec les deux mains, la crosse appuyée sur le sol.

A peine fûmes-nous installés sur les éléphants que l'infanterie se releva; la cavalerie, également disposée en deux rangs, un de chaque côté de la route, prit les devants; après elle venaient 20 éléphants impériaux de guerre, l'infanterie et le nandok portant toujours la lettre royale italienne ensuite, puis moi et tous les autres dignitaires birmans montés sur dix ou douze éléphants. Quatre hommes marchaient auprès de l'éléphant sur lequel était le nandok, deux de chaque côté; ils portaient chacun une ombrelle dorée fixée à l'extrémité d'un bambou long de six mètres au moins.

Il nous a fallu une heure et demie pour arriver à la capitale, distante de trois milles environ des bords du fleuve. Dans la vaste plaine qui la sépare du fleuve, je pouvais, du haut de mon éléphant, embrasser d'un coup d'œil l'étrange et imposant cortége qui se déroulait dans la plaine, en décrivant un énorme S et occupant une longueur totale d'un mille environ, car la cavalerie qui nous précédait ne comptait pas moins de 1,000 chevaux, et l'infanterie non moins de 1,500 soldats. Au milieu d'eux occupaient un espace considérable 20 éléphants d'une taille colossale.

Derrière moi, assis sur le même éléphant se trouvait un Birman qui me protégeait des rayons du soleil au moyen d'un grand parasol; l'éléphant sur lequel était placé le nandok qui portait la lettre royale italienne était précédé par la musique birmane, qui consistait en douze tambours d'un demi-mètre environ de diamètre et longs de trois mètres au moins.

En traversant la ville de Mandalay, des milliers de Birmans se précipitaient sur notre passage afin de jouir d'un spectacle qui, pour eux, devait être beau. Nous mîmes deux heures pour nous rendre à la maison du consul royal, où je devais demeurer; enfin nous y arrivâmes à dix heures et demie, et à peine descendu de l'éléphant, je trouvai un grand nombre de ministres birmans, accompagnés d'une nombreuse suite, venus pour me complimenter de la part de l'empereur. Ils furent étonnés lorsqu'ils apprirent que j'avais fait en 45 jours le voyage de Naples à Mandalay.

La nombreuse escorte militaire qui m'avait accompagné se sépara aussitôt que je descendis devant la maison du consul, M. Andreino; chaque soldat rentra dans sa maison.

Deux heures après mon arrivée, un des eunuques du palais impérial vint m'offrir, au nom de la première reine, des douceurs et des fruits disposés sur une vingtaine de plats portés par un nombre égal d'esclaves.

Les autorités birmanes ne pouvaient faire un meilleur accueil à l'envoyé italien, et l'on m'a assuré qu'on n'a jamais prodigué autant d'honneurs à aucune autre ambassade européenne. Je n'ai pas manqué de prier les ministres birmans de remercier l'empereur pour le splendide accueil que j'ai reçu, tant au nom de notre auguste souverain qu'en celui du gouvernement italien.

La lettre royale me fut restituée; je dois la porter moi-même en grande pompe à l'empereur, à qui je la remettrai le jour où il m'accordera l'audience.

CARLO RACCHIA,
Capitaine de vaisseau.

— On lit dans l'*Evénement*:

Il y avait l'autre jour, à Paris, grand bal chez Mme la marquise de X.... Au nombre des valseurs les plus intrépides, se faisait remarquer un jeune homme, avec de longs favoris blonds à l'anglaise. Il avait déjà polké avec plusieurs comtesses, fait valser un certain nombre de marquises, le tout avec des allures étranges, qui avaient beaucoup surpris le marquis et ses invités.

Vers deux heures du matin, il invite la duchesse de H.... pour une contre-danse. Arrivé à la quatrième figure, le jeune homme se livre à une pantomime des plus désordonnées.

Il marche sur les mains, fait le saut périlleux en arrière.

Les danseurs s'arrêtent interdits, la duchesse se trouve mal.

Tumulte.

M. de X.... interroge ce fantaisiste. Il répond que s'il danse, ce n'est pas pour s'amuser, mais bien parce qu'il a reçu 10 fr. pour divertir la société.

L'étonnement des invités redouble. Enfin on saisit le mot de l'énigme.

Le marquis s'était adressé à un entrepreneur qui loue des garçons pour soirée. L'entrepreneur s'était trompé et avait envoyé chez M. de X.... un danseur patenté de Valentino, qu'on lui avait demandé pour une noce de la banlieue.

—A propos des *Fourberies de Scapin*, quelqu'un parle d'un financier disparu ces jours derniers.

—On lui confiait des actions qu'il se hâtait de convertir en bon argent pour pouvoir filer ensuite avec.

— C'est le contraire des prédicateurs; ils touchent pour convertir; lui convertissait pour toucher.

La *Gazette de Cologne* du 30 janvier donne une nouvelle grave. M. le comte d'Arnim aurait été chargé de demander au gouvernement français des explications au sujet de paroles injurieuses pour l'armée allemande prononcées par le commandant de Garros, commissaire du gouvernement, à l'occasion du procès d'un enfant de quinze ans, accusé d'espionnage et de relations avec un lieutenant prussien nommé Schoine.

"Si le fait est exact, ajoute le *Courrier de France*, nous ne saurions trop engager nos compatriotes à contenir leur indignation et à s'abstenir de prononcer des paroles blessantes envers une puissance qui saisit tous les prétextes pour nous humilier. Ou plutôt, nous devons ajouter que une réclamation du gouvernement prussien ne serait nullement justifiée.

Les magistrats, en France, sont indépendants. Les officiers siégeant au conseil de guerre ne relèvent que d'eux-mêmes, et les paroles qu'ils prononcent en leur âme, les réquisitoires du juge ou de commissaires, les déclarations personnelles qui ne sauraient dans aucun cas, engager le gouvernement."

— Un mot de M. Dupin aîné, rappelé par le *Figaro*, à propos du duc de Nemours:

Ce fut le 4 février 1831 qu'on vint à Paris la nouvelle que le duc de Nemours avait été élu *roi des Belges*, après un ballottage, à la majorité de deux voix seulement.—Les votants étaient au nombre de 192. Le duc de Nemours obtint 97 voix; le duc de Leuchtenberg, 74; l'archiduc Charles d'Autriche, 21.

M. Dupin dit à ce sujet:

— Les peuples mettent si mauvaise grâce à faire des rois, que ceux-ci ont peut-être raison de s'intituler rois *par la grâce de Dieu*.

Trente-Sixième Anniversaire
— DU —
Département des Pompiers.

ORDRE DE FORMATION.

Les pompiers de la Nouvelle-Orléans et ceux qui ont été invités à assister à la célébration de leur TRENTE-SIXIÈME ANNIVERSAIRE, s'assembleront MARDI, 4 mars 1873, dans l'ordre suivant:

Volunteer Steam Fire Company No 1, de la Nouvelle-Orléans.

Compagnies de Pompiers d'Alger.

Pelican Engine Company No 1.
Brooklyn Engine Company No 2.
Washington Hook and Ladder Company No 1.

Compagnies de Pompiers de Gretna.

David Crockett Engine Company No 1.
William Tell Hook and Ladder Company No 1.

Les susdites compagnies constitueront la Première Division, qui se formera du côté Nord de la rue du Canal, la tête s'appuyant à la rue du Canal, s'étendant à l'Ouest, sous la surveillance de l'assistant ingénieur VILLIAM H. MANNING.

Mildeburg Engine Company No 1.
Lafayette Hook and Ladder Company No 1.
Mississippi Steam Fire Company No 2.
Vigilant Fire Company No 3.
American Hook and Ladder Company No 2.
Columbia Steam Engine Company No 5.
Louisiana Hose Steam Engine Company.
Mechanics' Steam Engine Company No 6.
Eagle Steam Engine Company No 7.

Ces compagnies constitueront la Sixième Division, qui se formera du côté Nord de la rue du Canal, la tête s'appuyant à la rue Royale, s'étendant à l'Est, sous la surveillance de l'assistant ingénieur JOHN F. BECKMAN.

Phœnix Steam Fire Company No 8.
Hope Hook and Ladder Company No 3.
Creole Steam Engine Company No 9.
Louisiana Steam Engine Company No 10.
Irad Ferry Steam Engine Company No 11.
Perseverance Steam Engine Company No 13.
Philadelphia Steam Engine Company No 14.

Ces compagnies constitueront la Troisième Division, qui se formera du côté Sud de la rue du Canal, la tête s'appuyant à la rue St-Charles, s'étendant à l'Ouest, sous la surveillance de l'assistant ingénieur F. SCHIEBERT.

Jackson Steam Engine Company No 18.
Washington Steam Engine Company No 20.
Pelican Hook and Ladder Company No 4.
Orleans Steam Engine Company No 21.
Exempt Society of Jefferson Engine Company No 22.
Jefferson Steam Engine Company No 22.
Exempt Society of Chalmette No 23.
Chalmette Steam Engine Company No 23.
Crescent Steam Engine Company No 24.

Ces compagnies constitueront la quatrième division, qui se formera du côté Sud de la rue du Canal, la tête s'appuyant à la rue St-Charles, s'étendant à l'Est, sous la surveillance de l'assistant ingénieur F. S. HREILER.

ROUTE.

La procession se mettra en ligne, dans les positions indiquées, à dix heures précises du matin. La tête descendra la rue Royale jusqu'à la rue de l'Esplanade, la rue Casacalvo jusqu'à la rue Mandeville, qu'elle montera jusqu'à la rue Levée, de là à la rue de l'Esplanade, qu'elle suivra jusqu'à la rue de Chartres, montera la rue de Chartres jusqu'à la rue du Canal, traversera la rue du Canal et montera la rue du Camp jusqu'à la rue Prytanie, montera la rue Prytanie jusqu'à la rue Première, qu'elle montera jusqu'à la rue Magazin, qu'elle descendra jusqu'à la rue Félicité, montera la rue Félicité jusqu'à la rue Annonciation, qu'elle descendra jusqu'à la rue du Calliope, descendra la rue Calliope jusqu'à la rue des Magasins, qu'elle descendra jusqu'à la rue Julie, remontera la rue Julie jusqu'à la rue St-Charles, qu'elle descendra jusqu'à la rue du Canal, où la procession se débandera.

L'ingénieur en chef et ses assistants seront stationnés à la statue de Clay. A mesure que les colonnes arriveront, leurs Marshals en informeront les Assistants Ingénieurs, qui leur indiqueront leurs positions. Aussitôt que les Assistants-Ingénieurs auront formé leurs colonnes, ils en avertiront l'Ingénieur en Chef et celui-ci, ses Assistants se présenteront au corps au Grand Marshal pour l'en informer.

La formation achevée, l'Ingénieur en Chef fera sonner douze coups sur toutes les cloches du télégraphe d'incendie pour indiquer que la procession se met en marche.

Les Marshals et les Foremen des différentes Compagnies sont priés d'être sur le terrain à l'heure précise, car la procession se mettra en marche à 10 heures précisément.

S'il y avait solution de continuité dans la procession, le Marshal de la Compagnie en tête de la colonne en informera immédiatement le Grand Marshal qui le précède, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'information arrive au Grand Marshal. Dès que la ligne aura été rétablie, le fait sera communiqué de la même manière à la tête de la procession.

Les Aides du Grand Marshal se présenteront à lui, à 10 heures précises du matin, à l'angle des rues Canal et Camp.

Si le temps empêchait la procession d'avoir lieu, les cloches sonneront quinze coups trois fois et la procession sera renvoyée.

Toutes les fois que la procession d'arrêtera, les campagnies éviteront les chemins de fer autant que possible, afin de ne pas interrompre la circulation des chars.

PROGRAMME.

Première Division.

I. N. MARKS........................Grand Marshal

AIDES.

JOHN MCCAFFREY....................Vice-Président
C. G. FLANAGAN.........................Secrétaire
A. DAPREMONT...........................Trésorier
JAMES H. WINGFIELD..Ex-Ingénieur en Chef
PHILIP MCCABE.........Ex-Ingénieur en Chef
ALFRED BELLANGER..Ex-Ingénieur en Chef
GEORGE H. BRAUGHN........Ex-Vice-Président
F. SCHEUERMANN.........................Volunteer No 1
C. TAYLOR GAUCHE..........................Mississippi No 2
PETER LETTELLIER...............................Vigilant No 3
JOHN MCCORMICK...............................Columbia No 5
LEON LAMOTHE....................................Mechanics No 6
ALPH WALZ..Eagle No 7
JOHN DRAYER...Phœnix No 8
J. T. PETTIGREW.......................................Creole No 9
THEODULE CASSAGNE..........................Louisiana No 10
PETER MCMAHON.................................Irad Ferry No 11
F. MCELROY.......................................Perseverance No 13
W. B. KLEINPETER...............................Philadelphia No 14
HARRY WILDE..Jackson No 18
THEO. H. BRODE....................................Washington No 20
JOHN HELLFRICH....................................Orleans No 21
PETER KAISER.......................................Jefferson No 22
GEORGE SEIZMANN.................................Chalmette No 23
ED. L. LEVY...Crescent No 24
JOHN G. ROGERS...................................Louisiana Hose
C. STALBERGER.....................Lafayette H. and L. No 1
WILLIAM F. BULGER..............American H. and L. No 2
M. O. TRACY...................................Hope H. and L. No 3
P. A. MCINTYRE.........................Pelican H. and L. No 4
CHARLES EVERSHADE...........................Mildeburg No 1
JEAN KESTNER.......................Société Exempte No 22
HENRY MUNSTER.....................Société Exempte No 23

Volunteer Steam Fire Company No 1.
Pelican Engine Company No 1, Alger.
Brooklyn Engine Company No 2, Alger.
Washington Hook and Ladder Company No 1, Alger.
David Crocket Engine Company No 1, Gretna.
William Tell Hook and Ladder Company No 1.

Seconde Division.

INGENIEUR EN CHEF ET ASSISTANTS.

THOMAS O'CONNOR........Ingénieur en Chef
W. H. MANNING......Assistant-Ingénieur Senior
JOHN F. BECKMAN..........Assistant-Ingénieur
F. SCHEIBERT.................Assistant-Ingénieur
F. SCHNEIDER................Assistant-Ingénieur

Milneburg No 1, de Milneburg.
Lafayette Hook and Ladder Company No 1.
Mississippi Steam Engine Fire Company No 2.
Vigilant Steam Engine Company No 3.
American Hook and Ladder Company No 2.
Columbia Steam Engine Company No 5.
Louisiana Hose Steam Engine Company.
Mechanics' Steam Engine Company No 6.
Eagle Steam Engine Company No 7.

Troisième Division.

Phœnix Steam Engine Company No 8.
Hope Hook and Ladder Company No 3.
Creole Steam Engine Company No 9.
Louisiana Steam Engine Company No 10.
Irad Ferry Steam Engine Company No 11.
Perseverance Steam Engine Company No 13.
Philadelphia Steam Engine Company No 14.

Quatrième Division.

Jackson Steam Engine Company No 18.
Washington Steam Engine Company No 20.
Pelican Hook and Ladder Company No 4.
Orleans Steam Engine Company No 21.
Société Exempte du Jefferson Engine Company No 22.
Jefferson Steam Engine Company No 22.
Société Exempte de Chalmette No 23.
Chalmette Steam Engine Company No 23.
Crescent Steam Engine Company No 24.

I. N. MARKS, Grand Marshal.

2 mars—M—FF

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. [illegible]..........Directeur

Dimanche, 2 Mars 1873.

L'HOMME AU MASQUE DE FER, drame en 5 actes. LES PREMIÈRES ARMES DE RICHELIEU, vaudeville en 2 actes. [illegible] Mlle Miller.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

TROUPE D'OPÉRA BOUFFE D'AIMÉE.

Dimanche et Lundi, 2 et 3 mars.

Première représentation, à la Nlle-Orléans, de [illegible]

Célèbre opéra bouffe d'Offenback, qui a eu 1000 représentations en Europe et 150 représentations à New-York. 28 fév—3

Théâtre des Variétés.

Positivement la dernière semaine de l'engagement — DE — La Troupe d'Opéra-Bouffe de Paris, D'AIMÉE.

Dimanche et Lundi, 2 et 3 Mars. Première représentation, à la Nlle-Orléans, de: GENEVIÈVE DE BRABANT, Opéra en 3 actes.

AIMÉE dans son charmant rôle du page; [illegible] dans celui de Geneviève; Nardin dans celui de Sifroy. Duchesne, Jacques Bérthier, etc.

Le opéra a eu 300 représentations à New York.

Mardi soir, 4 mars—Première représentation de LES BRIGANDS.

Mercredi, à midi—Grande Matinée—LA BELLE HÉLÈNE.

Mercredi soir—LA PERICHOLE.

Jeudi soir—LES BRIGANDS.

Vendredi—Bénéfice de Mr. Juteau—Première représentation de ORPHÉE AUX ENFERS.

Samedi—Deux représentations d'adieu.

PRIX—POUR L'OPÉRA comme d'habitude. Toutes les places sont réservées aux Matinées.

LUNDI, 10 mars 1873—Lawrence BARRETT dans THE MAN O'AIRLIE. 2 mars

Académie de Musique.

Propriétaire et Directeur............D. BIDWELL
Trésorier..........................J. KIPPREDGE

Sixième semaine, deuxième de la Troupe de Comédie de KATIE PUTNAM.

Grande attraction, pour une semaine seulement, et une Matinée, samedi, commençant Lundi soir, 3 Mars 1873.

La belle et célèbre jeune artiste, KATIE PUTNAM, Et sa grande et populaire Troupe de Comédie.

Katie Putnam, dans son rôle—où elle n'a pas de rivale—de Little "Nell et la Marquise," du grand drame OLD CURIOSITY SHOP.

Elle donnera des chants et des danses, et [illegible] "Dew d'Andes" et "Sweet Voice of the Rose", ainsi que son Grand Solo de Banjo et la dernière merveille, par Dick et la Marquise, intitulée "THE APPLE OF MY EYE." Chansons, Danses, et Exercices sur la Corde [illegible]

Pour tous autres détails, voir le programme du jour.—Changements de programme tous les jours. Mardi—"Fanchon the Cricket." Mercredi—Meg's Diversion and Maggie Varuch. Jeudi—Miss Grant et Mr. and Mrs. Peter White. Vendredi—Bénéfice d'adieu de Katie Putnam. Samedi, à midi—Matinée de Katie Putnam. 2 mars

Académie de Musique.

Dimanche soir, 2 Mars 1873. Dernière représentation de Madame D. P. BOWERS. INGOMAR, — Et — LA FEMME JALOUSE. 2 mars

Théâtre St-Charles.

Propriétaire..............................BEN DE BAR

Dernière représentation de la célèbre troupe MARTINETTI-RAVEL.

Dimanche soir, 2 Mars. La nouvelle extension, LE ROI CAROTTE. DÉCORS NOUVEAUX.

Lundi soir 3 Mars, La célèbre artiste anglaise, Mlle CARLOTTA LECLERCQ.

L'ouverture commencera à 7 heures et demie. 2 ma 3

Café Bismarck.

TOUS LES SOIRS—Grandes représentations théâtrales et ballets par la célèbre famille LA ROCHE qui se fait entendre au Sud pour la première fois et avec concours de la comédie Bernet [illegible] PHILIPINE.

Le spectacle commencera à sept heures. Les représentations seront lieu en Français, en Anglais et en Allemand.

☞ Entrée gratis. 2mars—3m

Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 40 de rue St-Charles.

EST ouvert tous les jours, pour les messieurs seulement. Une LECTURE sur la faiblesse nerveuse, etc., vient d'être publiée; on l'envoie franc de port; [illegible] Entrée 25 cents. S'adresser au Secrétaire du Musée d'Anatomie, No 40 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. 25déc—1an

RAFFINERIE PELTON,

Aux Nos. 128 à 130 de la rue des Magasins.

SUCRES RAFFINÉS, de toutes les qualités, en boucauts et en barils.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE, REDUITS, en barils, demi barils et barillets.

GOLDEN SYRUP NONPAREIL, DE LA LOUISIANE, en barils, demi barils et barillets.

Vendu en lots en gré des acheteurs.

Nous appelons l'attention particulière du public sur le sirop GOLDEN SYRUP NONPAREIL DE LA LOUISIANE, fait de Sucre de la Louisiane, et nous le garantissons qu'il est parfaitement pur, sans aucune addition. 1 mars—1m

MADAME ALABAU,

91 CONTI...........CONTI 91

Champion Costume Store of America.

VIENT de recevoir ses Costumes et Dominos brodés en soie pour dames et messieurs, tels que: Princes, Dogs, Comtes, Marquis, Pages, Barons, Toreros, Princesses, etc. etc.

AINSI QUE

Arlequins, Pierrots, Paillasses, Démons, Singes, Ours, la tortue, Lézard, avec la queue. Souvenez-vous que c'est chez Alabau qu'a fourni et Costumé la "LIGUE CARNAVAL" et ses Ministres, le Mardi-Gras passé. Costumes faits sur commande et loués à des prix réduits.

Ne vous trompez pas de magasin.

91........Rue Conti........91

Ordonnances de la Ville.

Le meilleur fondement du gouvernement. La bonne du comptant sur toute la ligne.

LEON GODCHAUX,

FABRICANT DE VÊTEMENTS

MARCHAND DE LINGERIE — et de — CHAPEAUX DE MESSIEURS ET DE JEUNES GENS,

31 et 33........Rue du Canal........31 et 33, 213, 215 et 217 de la rue Vieille Levée.

LINGE, CHAPEAUX ET LINGERIE

Sacrifiés, sans égard aux prix coûtants, pour de la monnaie courante. 1a fév—1m

MM. Sazerac de Forge & Fils,

d'Angoulême, (France).

Nous ayant nommés seuls agents, à la Nouvelle-Orléans, pour la vente de leurs célèbres eaux-de-vie, nous sommes prêts à remplir les ordres pour l'importation directe, ou donner en magasin, les droits payés.

THOS. H. HANDY, & Co.,
27 fév—1m Aux Nos 14 et 16 de la rue Royale

CONFISERIE
ADOLPHE LEMANNE,

207..........Chartres Street..........207
Entre Dumaine et Ste. Anne.

3 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.

SPÉCIALITÉS pour Nougats montés, Gateaux et Pyramides pour mariages.

Bonbons, Biscottes, Fruits du pays cristallisés, Bonbons Sucés et Cornets pour baptêmes.

Se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés. 23 janv—1 an

Avis aux dames.

Teintures et apprêts de neuf pour robes de soie, velours, popeline, grenadine, laine, &c.

NOUS avons l'honneur d'informer les dames que nous ouvrirons le LUNDI, 3 mars prochain, notre salon de réception rue BARONNE, No 111, au 1er étage, où elles pourront envoyer les articles de toilette qu'elles auraient à faire teindre, nettoyer ou apprêter, tels que robes, costumes, confections, châles dentelles, rubans, cravates, rideaux, étoffes d'ameublement, &c. &c.

Elles pourront se convaincre de la supériorité de notre travail en se donnant la peine de venir visiter nos étoffes teintes en différentes nuances exposées à notre salon au public.

Teintures spéciales pour deuil garanties sans décolorer.

Les ordres de la campagne seront exécutés immédiatement, c'est-à-dire dans les 10 jours de l'envoi.

Les dames sont priées, pour la correspondance, de s'adresser directement à notre usine à vapeur, extrémité de l'Avenue Louisiana, rue Chippewa, prés la commissaire de police.

28 fév—1m H. BOURSIER & CO.

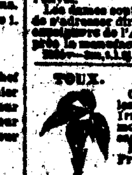

Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du Baume aux Naveta Indiens, Préparé et à vendre par H. LAPLACE, Pharmacien, 98 et 28 Canal et Rampart. Prix, du flacon, $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies. 29 janv—1an 114

HOTEL D'ORLEANS.

198..........CHARTRES..........198

JE prends la liberté de porter à la connaissance de mes amis et anciens pensionnaires, les arrangements nouveaux que je viens d'introduire dans ma maison:

Déjeuner, de 7 à 10 h. 3 plats, dessert......50 cents
Dîner, de 1 à 4 h.—potage, 4 plats, dessert....50 cents
Souper, de 6 à 8 h.—3 plats, café ou thé......50 cents

Les voyageurs de passage, sont prévenus que j'ai à leur disposition de chambres de 50 cts à $1.

Service sur commande exécuté ponctuellement.

L'établissement restera ouvert jusqu'à 2 heures du matin.—Arrangements particuliers pour familles et pensionnaires au mois.

28déc—1a F. LASSERNES.

Nouvelle-Orléans, 19 février 1873.

Les porteurs de billets du soussigné, échéant après la présente date, sont priés de se faire connaître le plus tôt possible, à son bureau No 18 de la rue Conti, afin qu'il termine des arrangements dans l'intérêt de ses créanciers.

19 fév—1m G. SABATIER.

NOUS DÉSIRONS QUE CHACUN se rende au Temple de Musique de BLACKMAR, No 68 de la rue du Canal, et examine qu'ayant le plus grand magasin de PIANOS de la Nouvelle-Orléans, à ses frais faible loyer et le moins de frais, BLACKMAR vend les meilleurs pianos à des conditions plus avantageuses et à plus bas prix qu'aucune autre maison. Marc—2 m—[illegible]

Ordre Général No 1.
QUARTIERS-GÉNÉRAUX.
PREMIÈRE DIVISION.

Milice de la Louisiane, — 169 rue Gravier. Nlle-Orléans, 27 février 1873.

1.—Le Général Commandant annonce l'état-major suivant:

E. John Ellis, Colonel et A. A. Gén.; Jas. Strawbridge, Colonel et A. A. G.; John H. Bohan, Colonel et Inspecteur Général; Henry Evans, Major et Chirurgien en chef; Jas. F. Finney, Major et A. C. S.; Theo. Duggan, Major et Inspect. d'ordonnance; Edmond Roulleye, Capitaine et A. D. C.; A. W. Walker, Capitaine et A. D. C.; Félix [illegible], Capitaine et A. D. C.; L. F. Briant, Capitaine et A. D. C.

L'état major ci-dessus annoncé sera obéi et respecté en conséquence.

2.—Conformément aux ordres du Gouverneur John McEnery, commandant les forces de l'Etat, comme il a été notifié dans la Proclamation du 26 février 1873, tous les hommes de l'âge requis pour le service de la milice, c'est-à-dire de 18 à 45 ans, devront se rapporter immédiatement à ces quartiers-généraux pour être enrôlés, avec telles armes qu'ils pourront avoir en leur possession.

Les hommes ainsi rapportés seront sur le champ incorporés dans des compagnies et régiments, selon le lieu de leur résidence et selon les exigences du service requis.

Le général commandant déclare aux officiers et aux hommes qu'il sera donné ses ordres qu'il aura pleine confiance en leur honneur et en leur patriotisme, et qu'il compte sur leur prompte obéissance et leur profond dévouement à la cause de leur Etat opprimé et foulé aux pieds.

Par commandement du Major-Général,
EUGENE WAGGAMAN.
B. JOHN ELLIS, A. A. G.
2fév—3m

ETAT DE LA LOUISIANE.

Bureau de l'Exécutif, Nouvelle-Orléans, 25 février 1873.

Attendu qu'avis m'a été donné de la mort de l'honorable B. R. Gantt, membre de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, pour la paroisse St Landry;

Attendu que, par cette mort, une vacance est faite à la Chambre des Représentants;

C'est pourquoi, moi, John McEnery, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'adresse mon writ d'élection, à l'inspecteur d'enregistrement pour la paroisse St-Landry, lui ordonnant de tenir une élection dans la dite paroisse, pour un membre de la Chambre des Représentants, afin de remplir cette vacance, suivant l'acte No. 19, approuvé le 20 novembre 1872.

La dite élection devra avoir lieu, et avis notice en sera donné dans la limite du temps requis par la loi, et les retours en seront faits conformément à la Constitution et aux lois de l'Etat.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle-Orléans le 24 février 1873, et dans la 97e année de l'indépendance des Etats-Unis.

JOHN McENERY.

Par le Gouverneur:

WALTER S. LONG,
Remplissant les fonctions d'Assistant-
27 fév—3m Secrétaire d'Etat.

Faïence! Porcelaine!
Verrerie et Articles de Ménage, à des prix raisonnables.

E. F. MIOTON,

67...........RUE ROYALE...........67

AYANT, en ce moment, un stock important et varié de Faïence, de Porcelaine et d'Articles de Ménage, afin de l'écouler à des prix très-raisonnables et basés sur l'état actuel des affaires.

Il invite les marchands et les habitants de la campagne, ainsi que le public à venir visiter son magasin avant d'acheter ailleurs. 9 fév—3m

ATTENTION!
Grand Déballage!

G. MONIÉ, No. 34 rue Royale, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (en consignation) une quantité considérable de PARFUMERIES, provenant des meilleures maisons de Paris, telles que: Pinaud, Lubin, Dr. Pierre, etc., etc.

— Aussi —

Peignes, Brosses, Articles de Toilette, Sacs choix de Jouets de marine et de théâtre. Bonnets, chapeaux, épingles. Savon de laitue en gros à la boîte. L'incomparable Poudre de Riz de M. Juan. Un lot de Parapluies sans pareils. [illegible] Et le plus complet de tout ce qui peut convenir aux dames pour leur toilette.

GROS ET DÉTAIL.

COLD CREAM

RACINE CALIFORNIENNE.

que le COLD CREAM racine californienne ne rajeunit pas [illegible]

Cette racine a la vertu d'embellir, de donner la fraîcheur et de conserver la femme toujours jeune. Elle a été donnée à Mme MONIÉ par une reine californienne, âgée, il y a peu de temps, parfaitement conservée, à l'âge de 107 ans. Nouveau procédé pour teindre les cheveux de toutes les couleurs. Salon pour la coiffure des dames. 7 nov—1an—D M V

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

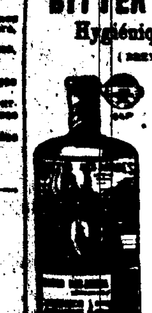

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine Française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays. 16fév—1m

Importation directe, par steamer Frankfurt.

AVIS AUX GOUTTEUX ET AUX RHUMATISANTS.

Véritables Liqueur et Pilules du Dr. Laville, préparées par Charles Accault, successeur et co-associé du Dr. Laville.

John G. Monroe, 50, rue Royale, seul agent pour les Etats-Unis.

NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos amis, aux goutteux et aux rhumatisants en général que nous venons de recevoir une facture du célèbre remède "Laville" Liqueur et Pilules, que nous offrons à des conditions très avantageuses. Nous ferons aux droguistes et pharmaciens une escompte libérale. G. DE FERIET & CO. 50, rue Royale.

Le public est prévenu de se méfier des contrefaçons. 27fév—1m.

AVIS AUX EXPÉDITEURS.

AUCUN RETARD QUELCONQUE A CAUSE DES GLACES ET DES BASSES EAUX.

Arrivée à Tous les Points de l'Ouest, via Caire.

Connaissements pour tous les points, aux bureaux de

Chemin de Fer Central de l'Illinois,
No 36 de la rue Carondelet.

JAMES T. TUCKER,
11 fév—1m Agent Général.

JULIUS LOEFFLER,

43...........RUE ROYALE...........43

POSEUR et Marchand d'Installations de Gaz.

Il a constamment en main un stock complet d'installations, de globes, etc.

Il se charge de rebronzer et redorer les installations et les installations de toute espèce.

Son travail est garanti. 28déc—1an

Machine à Coudre de Beckwith, A $12.

LES familles ne trouveront rien de supérieur. Elle est simple et on la fait fonctionner aisément. Si chaque machine ne répond pas à ce que l'agent promet, l'argent est remboursé à l'acheteur. Le dépôt est au No. 125 de la rue du Canal. Adresser les ordres à

EDWARD THOMPSON, Agent Général,
22 fév—1m No. 125 de la rue Poydras.

Avis.

LA mort de notre sieur Cuthbert H. Slocomb n'amènera aucun changement dans le nom de notre maison.

SLOCOMB, BALDWIN & CO.,
Nlle-Orléans, 4 février 1873. 4 fév—1m

CHEAP JOHN!

LES personnes qui désirent économiser cinquante pour cent, en faisant leurs emplettes, devraient aller au magasin de

CHEAP JOHN,

33, rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis. Vu la dureté des temps, les marchandises seront vendues sans réserve.

23 fév—1m J. CHESNES.

RESTAURANT VICTOR,

185...........RUE CANAL...........185
Entre Dauphine et Bourgogne.

A partir du 1er Février:

Dîners à $1 25.

Potage, quatre plats au choix. Dessert, café, une demi bouteille de vin.

Déjeuners à 75 cts.

Trois plats au choix; Dessert. Café au Lait, ou demi bouteille de vin.

Comme par le passé les personnes qui le désireront pourront se faire servir à la carte, à des prix relativement minimes.

Service complet extra. Bécasses de nuit, Papabots, Perdreaux, Chevreuil, Asperges, Truffes, Poulets, Pampanos.

On prend des pensionnaires au mois et à la semaine. Salons particuliers.

Vu la modicité des prix, toutes les consommations seront payables comptant. 30 jan—3m

ALBIN ROCHEREAU, WILLIAM E. HEPP. CHARLES T. DUGAZON. PIERRE CRABITES, ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

Wines, Brandies, Sardines, &c.,

8 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK. 26 & 28 ST. LOUIS ST., NEW ORLEANS.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
— ET —
IMPORTATEURS,

Nos. 23 ET 25, RUE BIENVILLE,

SEULS AGENTS DE

CHAS. FARRE, REIMS: VINS DE CHAMPAGNE SILLERY ET CABINET.
J. S CLERC & CO.—BORDEAUX: Grands Vins CHATEAU PAPE CLEMENT.
A. DE LUZE & FILS—BORDEAUX: Grands Vins Rouges du Médoc et Château.

COGNAC.

CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS COMPANY—Cognac.
HENRY SUTTON
GOLDENBURG
GAUTIER FRÈRES
LARROCHE FRÈRES
CASTILLON 1815
ALEX. SEIGNETTE — La Rochelle.

GENIÈVRE.

Imperial Eagle—J. A. J. NOLET SCHIEDAM.
La Cloche—VAN DEN BERG & CO.
Porto et Sherry de PAUL EMILE THOMAS & R. REIG.
Vins Rouges et Blancs en barriques, demi-barriques et caisses. Sardines à l'huile, Conserves, etc., etc. 22 déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS STERN & BROS.

600 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR LOUIS STERN & BROS. — M. STERN, Encanteur. — Il sera vendu, LUNDI, 3 Mars 1873, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres — sans limite ou réserve—

600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Formant un grand et bel assortiment qui convient au commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 2 mars

PAR GABRIEL LEAUMONT

1000 douzaines couteaux et canifs de Sheffield,
Aussi:
80 caisses chapeaux assortis pour hommes et garçons.

PAR GABRIEL LEAUMONT, Encanteur—Salle d'Encan, 60 Chartres.—LUNDI, 3 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu:
1000 douzaines coutellerie fine de Sheffield,
Aussi:
80 caisses chapeaux assortis pour hommes et garçons.
Conditions—Comptant. 2 mars.

PAR O. VALETON

260 douzaines de veaux et maroquins cirés, reçus par le steamship Louisiana, de Bordeaux, pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, Encanteur.—Bureau, Nos 55 et 57, rue des Magasins.—MERCREDI, 5 mars, à 11 heures du matin, il sera vendu aux Nos 55 et 57 rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra—
260 douzaines veaux cirés français,
20 do maroquin do
AUSSI—Elastiques pour congress.
Conditions—à la vente. 2 mars

PAR D. E. MORPHY.

Pommes de terre. Pommes de terre.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, LUNDI, 3 mars 1873, à 10 heures du matin, sur la Levée, au pied de la rue Gravier—pour le compte de qui il appartiendra—
261 barils Pommes de terre, débarquées du bateau à vapeur Richmond.
Conditions—Comptant. 2 mars

Ferblanterie pressée. Ferblanterie pressée

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, MERCREDI, 5 mars 1873, à 11 heures du matin, dans le salle d'encan au magasin No 67, rue des Magasins.
20 caisses Ferblanterie pressée,—Plats, casseroles, chaudières à fourneaux, cuillères à soupe, bassines, entonnoirs, etc.
Conditions—Comptant. 2 mars

Fer forgé, fer fondu et en plaque, cuivre jaune et rouge.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu le LUNDI, 3 mars 1873 à 10 heures du matin, à la ci-devant raffinerie de A. Thomas, encoignure des rues Julie et Commerce, pour compte de qui il appartiendra, tout le fer forgé, fondu et en plaque, et du cuivre jaune et rouge sauvés du dernier incendie. 28fév

VENTES JUDICIAIRES.

DAWES & TANNING vs LION & PINSARD (Achille Lion & Isidore Pinsard).

CINQUIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 3,880—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI, 5 avril 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

SIX TERRAINS situés derrière cette ville et désignés par les numéros Trente-quatre, Trente-cinq, Trente-six, Trente-sept, Trente-huit et Trente-neuf de l'îlet numéro Vingt-huit, borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Sixième et Grande ou Broad.

Les dits terrains sont contigus et ont les dimensions suivantes, savoir: Le No Trente-quatre mesure vingt-neuf pieds huit pouces sept lignes de face à la rue Ste Anne, cent pieds de profondeur et vingt-neuf pieds huit pouces sept lignes de largeur derrière. Les Nos Trente-cinq, Trente-six et Trente-sept mesurent chacun vingt-neuf pieds huit pouces sept lignes de face à la rue Ste Anne, cent pieds de profondeur et vingt-neuf pieds huit pouces sept lignes de largeur derrière. Et le No Trente-huit et trente-neuf mesurent chacun vingt-neuf pieds huit pouces six lignes de face à la rue Ste Anne, cent pieds de profondeur et vingt-neuf pieds huit pouces quatre lignes de largeur derrière. Le terrain No Trente-neuf forme l'angle des rues Ste Anne et Sixième.

Le tout conformément au plan dressé par J. A. Bourgerol, ci-devant arpenteur, le 24 décembre 1850, et déposé en l'étude de Felix de Armas, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur Achille Lion au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Louis A. Pinsard, suivant acte passé devant Selim Magner ci-devant notaire public en cette ville, en date du 26 octobre 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 mars—16,23,30mai,avr

LAFITTE, DUFILHO & CO. vs. W. H. DIGGS & AL.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 4,350—En vertu d'un writ de fieri facias contre W. H. Diggs & al. à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, cinq mars 1873, à 3 heures P. M., à mon entrepôt No 74 rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

GROCERIES. Un lot de groceries assorties, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

2 grands comptoirs.
4 Pupitres.
2 Coffre-forts.
Et une grande balance (Fairbanks).
Saisis dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

21 fév—21,23,27fév,2,5mars

SYLVANIE B. DENEGRE vs C. CHAVANNES

CINQUIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 3,861—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, dix de mars 1873, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Un grand comptoir avec un dessus de marbre, les installations d'une buvette, au No 35 rue Canal, coin et entre celles Gravier et Perdido, dans le Premier District de cette ville.

Et le même jour à 4 heures P. M., à mon entrepôt, No 74 rue Ste Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville.

Un lot de liqueurs, meubles, glaces, verrerie, plaqué, installations de gaz, etc., suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16fév—1,4,6,9mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises Sèches et Lingerie.

— Egalement —

Une belle facture de Rubans et Rubans de chapeaux; Garnitures et Boutons de tailleurs.

— Et —

Marchandises avariées.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO. — A. Levy, encanteur.—Salle d'encan, au No 2 de la rue de Chartres.—LUNDI, 3 mars, à 10 heures du matin, il sera vendu—

un lot de marchandises sèches et de lingerie, savoir:

Mousseline coton blanche, jaconats tape checks, nansouks, bobinets, diapers, mousseline brochée et mousseline à carreaux, ginga fil et ginga coton, cotonnades, denims, coutils à matelas, plaids, toiles, coton bleu et coton écru, cotons à draps, alpacas, mérinos, mousselines laine, barèges, mouchoirs toile et mouchoirs en coton, casimirs en toile, bonneterie, corsets, jupes, chemises de femmes, chemises blanches et chemises en couleur, chemises de dessous et caleçons de peau, caleçons, cravates, etc.

— Egalement —

Une belle facture de rubans, rubans de chapeaux, garnitures et boutons de tailleurs.

— Et —

1 balle cotons crus } Avariés.
1 caisse indiennes }
2 mars—

PAR G. DE FERIET & CO.

Vente positive et sans réserve, de l'Habitation Le Breton, située à environ trois milles au dessus de Carrollton, sur la rive gauche du Mississippi.

PAR G. DE FERIET & CO—Jno G. Monroe, encanteur.—Bureau, No 50 de la rue Royale—JEUDI, 6 mars 1873, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Louis, il sera vendu, à l'enchère publique—

Cette magnifique habitation sucrière et bien connue, située sur la rive gauche du Mississippi à environ trois milles au-dessus de Carrollton et mesurant quatre arpents de face sur la voie publique, dans la profondeur suivante, savoir: une première profondeur de 14 arpents et 3 pieds sur la ligne supérieure, puis une seconde profondeur jusqu'au Lac Pontchartrain d'environ 6 milles plus ou moins, la dite seconde ligne de profondeur faisant avec la première ligne un angle de 150 degrés et 20 minutes, sur la seconde ligne une profondeur de 18 arpents et 2 pieds de la ligne inférieure, avec le premier angle des Lavoulers [illegible] de la ligne des 2 profondeurs faisant avec la ligne de [illegible] minutes et s'ouvrant, pour la profondeur, d'un degré 9 minutes. Ainsi les édifices qui y trouvent, et la chaussée, plantations en cannes, de bois, le tout en parfait état.

Deux maisons d'habitation en briques contenant 14 chambres, 4 cabinets, galerie devant et derrière. L'autre maison est en bois, contenant 2 chambres, 2 cabinets et une galerie sur la façade. Une cuisine contenant 2 chambres, 1 cave, galerie devant et derrière. 2 grands puits en briques, des écuries pour 24 chevaux, 1 remise, une autre écurie pour 15 chevaux, un magasin pour fourrage, une forge et un atelier de charpentier, une maison de sucre. L'habitation a son séchoir, une maison et une sucrerie, plantée en cannes de la banque des Citoyens de la Louisiane réduite à 144 actions.

L'habitation a 15 mulets, 4 charrettes à cannes, 2 charrettes à bagasse, 6 charrues, 2 herses, 1 pinces des cultivateurs, des pelles, houes, etc., etc.

11 arpents de cannes plantées l'automne dernier.

40 do couch-à-de l'ère année.
20 do do do
80 do plants de cannes en winrow de 4 arpents en matelas.

Le tout selon un plan et un arpentage fait par A. De Armas, le 27 février 1873, et déposé à la Bourse. Les pieux, douves, merrains et bardeaux sur l'habitation ne sont pas compris dans la vente, ainsi que les "coolers" dans la sucrerie.

Conditions.—L'acquéreur fournira un billet d'actions de 6,000 à la Banque des Citoyens payable en novembre 1873, et renouvelable en 1874, à la charge de la dite Banque, et pour le reste du prix d'adjudication, $10,000 comptant et le restant à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés par hypothèque spéciale et privilége de vendeur portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, de la date jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente au notaire de l'acquéreur, à frais de l'acquéreur. 2 mars

Succession de W. Armstrong.—Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans—No 35,006—PAR G. DE FERIET & CO—Jno G. Monroe, Encanteur, Bureau, No 50 de la rue Royale—JEUDI, 6 mars 1873, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Louis, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu et en exécution d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1873, et d'un ordre rendu le 10 février par l'honorable A. L. Tissot, en date du 10 janvier 1873, savoir:

1o Deux terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Craignes, Hôpital et Dauphine. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 et 2; ils ont chacun 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Bourgogne, sur 127 pieds de profondeur et de largeur derrière.

Ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

2o Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues St-Philippe, Royale, Ursulines et Bourbon. Le dit terrain a 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue St-Philippe, sur 127 pieds de profondeur. Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

CONDITIONS.—Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, de la date jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilége de vendeur. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur. En cas de non-paiement à l'échéance, pour cent (commission d'avocat) et toutes les taxes échues à l'acquéreur.

L'acte de vente pardevant E. Bouny notaire public, aux frais de l'acquéreur. 2fév

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Vente sans limite, POUR PAYER UNE HYPOTHÈQUE.

Propriétés de choix, centrale — dans les rues Douane, Julie et Bayou St-Jean, Une très bonne ferme, près les nouveaux Abattoirs.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., encanteurs—Bureau, No 17 de l'Exchange Place—SAMEDI, 8 mars 1873, à midi, il sera vendu, sans limite, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—les excellentes propriétés suivantes:

1o—La maison en briques, et à trois étages, portant le No 161 de la rue de la Douane, située dans l'îlet compris entre les rues de la Douane, Bienville, Dauphine et Bourgogne. Le terrain a 21 pieds de face à la rue de la Douane, sur 127 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles. La maison est louée $100 par mois, est dans une position centrale et offre une bonne résidence.

2o—La maison à étage, double et en bois, portant le No — de la rue Julie, située dans l'îlet compris entre les rues Julie, Baronne, Dryades et Girod. Le terrain a 31 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Julie, sur 191 pieds 5 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations se composent d'une maison double, en bois et à étage et d'une cuisine à étage; cuve pour chaque corps de logis, qui est loué à bail, à raison de $60 par mois, jusqu'en octobre 1873.

3o—Deux grands terrains situés dans le Troisième District, faisant face au chemin coquillé du Bayou St-Jean et à l'Avenue Marigny, à une petite distance au-dessus de la porte de Bayou. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 et 2. Le terrain No 1 a 91 pieds 5 pouces de face au chemin coquillé du Bayou St-Jean, sur 427 pieds sept pouces de profondeur et 60 pieds 6 pouces de face à l'Avenue Marigny, sur 114 pieds 11 pouces de face au chemin coquillé du Bayou St-Jean, sur 532 pieds 10 pouces de profondeur du côté supérieur, 474 pieds 2 pouces du côté inférieur et 63 pieds de large dans le fond.

4o—Le beau jardin potager et l'orangerie situés dans la paroisse St-Bernard, à environ un mille au dessus des Casernes, ayant un arpent de face au fleuve Mississippi, sur 80 arpents de profondeur. Il y a dessus une bonne maison en bois et d'autres bâtisses. La terre est cultivée, en culture et admirablement située pour l'élève des animaux et la culture des légumes.

CONDITIONS.—Un quart comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets des acquéreurs, souscrits au gré des parties intéressées, garantis par hypothèque et privilége de vendeur sur les propriétés, portant huit pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte hypothécaire devra contenir la clause habituelle de cinq pour cent honoraires d'avocat. Les bâtisses devront être assurées et les polices devront être transférées aux porteurs des billets jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs devront payer toutes les taxes des années 1871 et 1872 en outre du montant de l'adjudication.

Les actes de vente par devant Ed. Barnett notaire public, aux frais des acquéreurs. 28fév

DIVERS.

Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Co.—Nouvelle-Orléans, 14 février 1873.—L'élection annuelle de directeurs de cette compagnie, aura lieu le MERCREDI, 5 mars prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M., aux bureaux de la compagnie, No 1a rue Royale.

J. N. AUGUSTIN,
14 fév—au 5 mars. Secrétaire.

Compagnie Home d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Bureau, No. 74 de la rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 2 février 1873.—A l'élection annuelle des Directeurs de la Compagnie Home d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, les officiers dont les noms suivent ont été élus pour l'année.

ALEX. BROTHER, Président.
WM. M. PERKINS, Vice-Président,
A. W. HUNTER, Secrétaire.
A. W. HUNTER, Secrétaire.
4fév—1m

INTÉRÊT SUR DÉPOTS.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

CETTE banque émet des CERTIFICATS DE DÉPOTS portant intérêt à raison de QUATRE pour cent l'an pour SIX mois ou plus longtemps, et TROIS pour cent l'an pour moins longtemps, mais deux mois au moins.

Nlle-Orléans, 20 fév. 1873. 21 fév—3m

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,

158 rue des Remparts, entre St-Pierre et Orléans.

MME H. BAUSSET, accoucheuse des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, informe respectueusement sa clientèle qu'elle vaccine régulièrement tous les jeudis à 11 heures.

Mme Bausset profite de cette circonstance pour annoncer au public en général et aux familles des campagnes en particulier, qu'elle vient de meubler et restaurer à neuf les appartements de son établissement situé sur l'un des points les mieux aérés et les plus sains de la ville, où elle reçoit ses pensionnaires pour accouchements et traitements des maladies de l'utérus.

Consultations régulières tous les jours de 10 à 2 h. P. M. H. BAUSSET.
29 fév—1m mar,jeu,dim

ECOLE DE DANSE
DU PROFESSEUR ANGELINA.

Au No 170, rue du Canal.

LE Prof. ANGELINA annonce au public et à ses amis qu'il enseigne, outre le cotillon allemand et autres danses, la véritable BOSTON WALTZ.

Jours et heures des leçons. — Pour les dames, les MARDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS, de midi à 2 heures.—Pour les messieurs, tous les soirs (le samedi et le dimanche exceptés) de 7 à 9 heures du soir. Pour les enfants, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 3 à 7 heures du soir.

14 fév—1m

Avis aux Dames.
JULES DELAUNAY,

230.........Rue du Canal.........230
Coin Basin.

INVITE les dames et le public à venir visiter son grand et joli assortiment de CHEVEUX de sa fabrique.

Les dames seront surprises de la qualité de la marchandise et de son bon marché. 2fév—1m

PIERRE DUFORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public que le 1er mars prochain, son établissement sera transféré du No 66 de la rue St Louis au No 240 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe, (la trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, soirées, cérémonies, etc. Un corbillard de 1ère classe, venant de la fabrique Crane, Breed & Co., de Cincinnati, que tout le monde a pu admirer dans plusieurs enterrements, lui appartient. 1fév—3m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Mme SOPHIE

A l'honneur de prévenir les dames, qu'elle a transféré son domicile du No 152, rue du Canal, au No 12 de la rue Baronne, près Canal, où elle continue la confection des Robes et Modes à des prix exceptionnellement modérés. 25fév—1m

Avis.

LES actionnaires de "Southern Shoe Manufacturing Company" de la Nouvelle-Orléans sont priés de se présenter au bureau de GABRIEL PASCAL, président des commissaires liquidateurs de la compagnie, aux nos. 74 et 76 rue Poydras, pour recevoir leurs dividendes. Nouvelle-Orléans, 14 février 1873.

G. PASCAL,
A. COUTIN, } Commissaires
R. MARQUARD, } Liquidateurs.
16 fév—1m